

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## MARCHE NORDIQUE DU 4 DECEMBRE 2021 A ROULLET SAINT ESTEPHE (16)

Document obligatoire pour l'inscription  
Renseignements : g2athle.com / 05 45 38 76 06 : [secretariat@g2aathle.com](mailto:secretariat@g2aathle.com)

Nom : ..... Prénom : ..... Sexe : H F

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Né(e) le ..... Numéro licence : ..... Club : .....

Tel : ..... Courriel : .....

11 km MNCN chronométré (à partir de 16 ans) au tarif de 12 € (pour les licenciés FFA) et 14 € (pour les non licenciés FFA). **Qualificatif pour les championnats de France** - Récompenses aux 3 premiers hommes et femmes.

7 km Virée marche nordique encadrée (non chronométrés) au tarif de 3 €.

Découverte Marche nordique (gratuite).

**Signature obligatoire du participant  
ou du représentant légal pour les mineurs :**

**Documents obligatoires à adresser à G2A Stade du Grand Angoulême, 11 boulevard Jean Moulin, 16000 Angoulême, au plus tard le 1er décembre 2021 :**

- 1) Bulletin d'inscription complété et signé.
- 2) Justificatif de non-contre-indication médicale (pour le 11 km chronométrés uniquement) :
  - licence athlé compétition, athlé entreprise, athlé running ou Pass'Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation,
  - ou une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou à la pratique de la course à pied en compétition,
  - ou une licence délivrée par la FFCO, ou FFPM, en cours de validité à la date de la manifestation,
  - ou un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la marche nordique en compétition, à la pratique de l'athlétisme en compétition, ou à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la manifestation. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- 3) Règlement correspondant à l'ordre de G2A.

**Assurance :**

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

**Droit à l'image :**

Tout marcheur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation fait de son image.

**Pénalité et classement :**

La Marche Nordique Compétition Nature de 11 km (label régional) est jugée suivant les règles FFA. Le juge prévient le marcheur nordique en présentant un carton jaune devant lui, tout en annonçant son numéro de dossard et la faute commise. Pénalités sous forme de boucle et de temps Sur le parcours : une boucle de 150 m est prévue pour être utilisée comme « boucle de pénalités ». Elle sera installée de façon à ce qu'elle jouxte le parcours et se situera entre 150 et 200 mètres de l'arrivée. Sur le final, une « pénalité temps » de quatre minutes pourra être infligée sur le parcours restant entre la boucle de pénalité et la ligne d'arrivée. Si le marcheur n'a pas effectué sa boucle de pénalité, une « pénalité temps » de 4 minutes lui sera infligée et rajoutée sur son temps réalisés. A la 4ème pénalité, le marcheur aura un carton rouge par un chef juge ; il sera disqualifié et devra retirer son dossard et quitter le circuit. La course caractérisée sera sanctionnée par un carton rouge par un chef juge. Règlement complet sur :

<https://www.g2athle.com/marchenordiquedelangoumois>